Donc, vous pouvez être rassuré sur notre sort dimanche.

***

A Anvers, comme je vous l'ai déjà dit, le second scrutin ne sera guère qu'une formalité : le chiffre des suffrages obtenus par la liste du meeting, le 5 juillet, dépasse tellement celui des groupes libéraux et socialistes que le succès final de cette liste est un fait acquis; d'autant plus que la plupart des démocrates-chrétiens voteront, au second tour, pour les conservateurs et qu'aucun en tout cas ne votera pour les doctrinaires.

Officiellement leur groupe a décidé la neutralité. Il a voulu ainsi affirmer son autonomie. Mais il a en même temps déclaré qu'il laissait à ses membres toute liberté pour le ballottage; cette liberté, presque tous en useront certainement pour assurer le triomphe des catholiques conservateurs.

***

Pour les quatre sièges de Nivelles et les deux de Philippeville, le résultat reste fort incertain.

M. Beernaert, qui a véritablement la direction supérieure de la campagne électorale catholique dans le pays, a apporté hier à ses amis de Nivelles, le concours de sa magistrale parole.

Il a été donner à Nivelles, une conférence qui a de nouveau valu à l'éminent et vaillant homme d'Etat catholique les ovations les plus enthousiastes. Puisse cette conférence porter bonheur aux catholiques nivellois.

La FABRICATION DOMESTIQUE de la BIÈRE

ET LES BOUILLEURS DE CRU

Tous ceux qui suivent les débats parlementaires savent que M. Bouillez, sénateur du Pas-de-Calais, a récemment déposé un amendement à la loi concernant le régime des boissons, amendement aux termes duquel la fabrication de la bière serait libre et exempte de tous droits.

Voici quelles sont les raisons qui ont décidé M. Bouillez à déposer cet amendement.

La question des bouilleurs de cru partage le pays en deux camps bien tranchés : d'un côté les départements bouilleurs qui exigent qu'on consacre et qu'on légalise leur privilège, et aussi qu'on porte le droit sur l'alcool à deux cents francs, non-seulement pour combler le déficit que leur privilège inflige au budget, mais aussi pour augmenter la valeur du cadeau qu'ils s'adjugent et le profit qu'ils peuvent en retirer; de l'autre côté, se trouvent les départements non bouilleurs.

M. Bouillez raisonne comme ceci : puisque nous ne pouvons détruire le privilège des bouilleurs de cru, demandons pour nous le privilège des bouilleurs de bière, chacun devant être, à l'avenir, libre de fabriquer, sans payer de droits, la bière nécessaire à sa consommation familiale.

La question ainsi posée, il ne reste qu'un point à éclaircir : celui de savoir si la proposition de M. Bouillez constitue un réel dédommagement, et si elle donne aux régions du Nord la part à laquelle elles ont droit. Puisqu'il y a transaction, examinons si le marché qu'on nous propose n'est pas un marché de dupe.

Etablissons le compte du bouilleur de cru et celui du bouilleur de bière.

Sitôt la loi votée, en prenant le chiffre proposé par M. Desprez, soit soixante-quinze centimes à l'hectolitre, le bouilleur de bière recevra de l'Etat un cadeau qui, en supposant qu'il fabrique et consomme 12 hectolitres par an, s'élèvera à la somme de neuf francs.

Le bouilleur d'alcool, en supposant qu'il ne franchisse pas les limites pour rire qu'on lui impose, a le droit de produire 20 litres d'alcool à 200 francs par hectolitre. L'Etat lui fait donc un cadeau annuel de 40 francs.

Voilà donc la compensation : cadeau de 9 francs au Nord, cadeau de 4 francs au Midi. On comprend dès lors très facilement que les bouilleurs de crus souscrivent des deux mains à ce projet.

De plus, si les boissons hygiéniques sont successivement dégrevées, il ne restera plus qu'un simple droit de statistique. Ce droit ne saurait être élevé; supposons qu'il soit de vingt centimes à l'hectolitre. Le cadeau fait par l'Etat au bouilleur de bière se réduira alors à 2 fr. 40.

Pendant ce temps, les droits sur l'alcool seront probablement montés à 350 francs l'hectolitre. A ce moment-là, le cadeau fait par le Trésor au bouilleur de cru sera donc de 70 francs, contre 2 francs 40 au bouilleur de bière.

Ce serait donc un marché de dupes.

Ce qu'il faut aux départements de la région du Nord, c'est la suppression de toute restriction, de toute énumération de matières premières quant au privilège du bouilleur de cru; qu'il soit loisible au cultivateur de nos départements d'extraire, l'alcool du grain ou de la betterave, sans payer de droit.

La solution est donc toute indiquée : ou tous bouilleurs d'alcool, ou pas de bouilleurs du tout.

Le jour où les bouilleurs du Nord se seront multipliés, on ne boira plus en France que l'alcool de bouilleur. L'impôt sur l'alcool sera devenu un mythe, et les caisses de l'Etat cesseront de se remplir jusqu'au jour où les Chambres verront qu'il est impossible de demander l'impôt à une partie du pays seulement.

Qu'il nous soit permis maintenant de revenir à l'examen de la proposition de M. Bouillez.

Tous les députés du Midi ne veulent pas sacrifier à la popularité locale et à l'amour de la réélection le patrimoine commun du pays : pour ne citer que quelques noms, il est bon de ne pas perdre de vue que MM. Salis et Rouvier ont fait à la tribune le procès du privilège des bouilleurs de cru. Le député de Marseille a montré que, même dans la région du Midi, ce privilège est encore inadmissible, car s'il est facile au gros propriétaire ou au cultivateur aisé de profiter du cadeau que l'Etat leur abandonne, il n'en est pas de même pour l'ouvrier agricole ou industriel : le métier de bouilleur de bière exige, en effet, une avance de fonds, hors de la portée des petites bourses. Les raisons que M. Rouvier faisait valoir contre le privilège des bouilleurs de bière c'est que ce privilège serait encore beaucoup plus inique et anti-démocratique que le privilège des bouilleurs de cru. Si, avec une aisance moyenne, on peut se procurer les appareils nécessaires à la production de l'alcool, il n'en est pas de même pour celui qui veut produire à domicile une bière potable. Pour fabriquer la bière, il faut des cuves, une chaudière, un toc, des tonneaux, un local pour placer ce matériel, un autre pour la fermentation. Est-ce que l'ouvrier peut posséder tout cela ?

Ce serait donc le riche qui pourrait seul profiter de ce privilège : l'ouvrier qui prend sa bière au cabaret la paierait d'autant plus cher que l'exemption d'impôt dont jouirait le propriétaire aurait comme répercussion forcée une augmentation de l'impôt payé par le brasseur et par conséquent par ses clients.

La bière du citoyen aisé, possédant des loisirs dégrevée de tout droit; celle du pauvre, de l'ouvrier surchargée de ce que la première ne paierait pas, voilà le résultat inévitable et immédiat de la proposition de M. Bouillez.

Le gros agriculteur sera donc seul en mesure de profiter de l'exemption : sa consommation annuelle de bière est importante; il possède de vastes locaux et l'économie qu'il pourrait réaliser vaut la peine qu'ils monte une brasserie au chaudron.

Ces agriculteurs ne sauraient être nombreux : il ne faut pas oublier que les grands agriculteurs sont souvent en même temps brasseurs. Le brasseur de profession échappera-t-il au droit pour les quantités consommées dans son établissement ? Le projet ne le dit pas, mais c'est peu probable. En passant en revue les villages du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, on ne trouverait certainement pas 2 0/0 des chefs de famille en mesure de profiter de l'exemption.

La proposition de M. Bouillez est anti-démocratique en rejetant sur les pauvres et les petits les charges dont elle allégerait quelques privilégiés. Il est donc du devoir absolu de tous les représentants de la région de la combattre énergiquement.

SÉNAT

Séance du vendredi 10 juillet 1896

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à trois heures dix.

Le Sénat adopte à l'unanimité de 218 votants le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1896 des crédits d'inscription et de paiement pour le service des pensions civiles.

La compétence des juges de paix

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. J. Godin sur la compétence des juges de paix.

M. Bérenger. — On ne peut pas discuter une question de cette importance aux derniers jours d'une session. (Très bien.)

M. Godin, rapporteur. — Il s'agit de mettre les deux Chambres à même d'étudier ensemble une question qui est à l'étude depuis trente ans. Il est évident que si le projet donne lieu à une discussion, cette discussion ne peut commencer utilement aujourd'hui. (Approbation.)

L'ajournement est prononcé.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 4 heures 25.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 10 juillet

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre valide les élections d'Albertville et de Sarlat.

Elle adopte ensuite un projet de loi autorisant la ville de St-Omer à contracter un emprunt.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

M. Krantz, rapporteur général, dépose au nom de la Commission du budget son rapport sur le projet de loi relatif aux contributions directes.

Devant les banquettes à peu près vides, il donne lecture de ce rapport, et demande d'ajourner la discussion de l'amendement de M. Camille Pelletan tendant à décider que la contribution personnelle mobilière; et les contributions des portes et fenêtres cesseront à dater du 1er janvier 1897, d'être perçues pour le compte de l'Etat.

Je demande, dit-il en terminant, l'urgence et la discussion immédiate. (Bruit prolongé à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Pelletan. — Vous n'en avez pas le droit. Vous violez le règlement.

M. Rouanet. — Il faut étudier le projet; je demande la parole. (Bruit).

Sur les 30 députés actuellement présents, je me demande s'il y en a 25 qui ont lu le projet. (Protestations au centre).

Ce projet, vous l'aviez déjà hier dans votre portefeuille. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Réclamations au centre.)

M. Rouanet. — *Il est absolument impossible à la Chambre de se prononcer sur un projet qu'elle ne connait pas.* (Très bien à gauche.)

L'urgence est déclarée à mains levées, puis, par 362 voix contre 251, la Chambre ordonne la discussion immédiate.

L'ARTICLE 1er

L'amendement Pelletan

M. Brisson lit l'amendement de M. Pelletan tendant, comme nous l'avons dit plus haut, à la suppression de la contribution des portes et fenêtres.

La commission demande l'ajournement de la discussion de cet amendement.

M. Pelletan. — Je m'oppose à l'ajournement. Jamais une Chambre n'a voté l'ajournement sur un amendement, sans voter en même temps l'ajournement sur la proposition amendée.

M. Brisson. — Il y a cependant des précédents.

M. Pelletan. — Il s'agit de savoir si la Chambre va supprimer le droit d'amendement, c'est à dire le premier des droits parlementaires. (Très bien à gauche.)

M. Krantz. — Je suis surpris du langage de M. Pelletan.

M. Brisson. — Je ne crois pas que la demande d'ajournement ait grand intérêt. M. Pelletan, en effet, peut présenter ses observations sur les articles 1 et 2.

M. Gauthier de Clagny. — Révisons la Constitution.

M. Delombre, président de la Commission. — Nous n'avons jamais voulu supprimer la discussion et nous persistons dans nos conclusions. (Bruit à gauche).

Les incidents recommencent

M. Doumer. — En vérité, on emploie des procédés insolites; on ne peut tromper ainsi le pays. (Violentes réclamations au centre. Vifs applaudissements à gauche.)

M. Brisson. — Je vous invite, M. Doumer, à ne point employer de pareilles expressions.

M. Doumer. — (Très nerveux et toujours agressif). Je n'ai rien dit d'excessif; je maintiens que l'on ne peut faire croire au pays qu'on s'occupera au mois de novembre prochain des contributions directes pour 1897, qu'on va fixer en ce moment. (Bruit prolongé).

La gauche et le centre échangent des propos très vifs. MM. Rouanet et Lavy sont rappelés à l'ordre.

M. Doumer. — La Chambre ne saurait s'associer à un procédé qui manque de franchise. (Bravos frénétiques à l'extrême-gauche, clameurs au centre).

M. Brisson. — M. Doumer, je vous rappelle à l'ordre. (La gauche proteste bruyamment.)

M. Doumer. — Les procédés de la commission rendent légitimes l'attitude de l'opposition.

M. Cochery, ministre des finances. — La proposition de la Commission est toute naturelle et découle de la décision rendue hier par la Chambre.

La majorité a décidé de réserver la question de la rente ; on lui demande aujourd'hui de réserver la question de la contribution personnelle mobilière, et des portes et fenêtres. (Très bien au centre.)

M. Cochery. — Je m'étonne que ceux qui ont empêché hier le vote du projet demandent aujourd'hui le dégrèvement. (Applaudissements au centre).

M. Pelletan. — Je persiste à croire qu'on ne peut pas mettre aux voix une proposition d'ajournement comme celle-ci.

M. Faberot. — Ah ! ah ! citoyens, depuis longtemps la Chambre promet des réformes, mais le gouvernement tient à garder le pouvoir et se moque des formes.

M. Brisson. — Mais, monsieur Faberot !

M. Faberot. — Citoyen président, j'ai fini. La Chambre n'a pas besoin de vacances et il faut qu'elle travaille. (Rires).

M. Leydet. — Si on met aux voix l'ajournement le droit d'amendement n'existe plus.

M. Brisson. — Il y a, je le répète, des précédents et je suis obligé de mettre aux voix la proposition d'ajournement. (Exclamations à gauche).

Rejet de la question préalable

M. Jaurès. — Je demande la question préalable sur la motion d'ajournement. (Mouvement prolongé).

La question préalable ayant la priorité de droit, est mise aux voix.

Pendant le vote, M. Brisson délègue M. Pierre, secrétaire général de la présidence, auprès de M. Méline. Un vif colloque s'établit auquel prennent part MM. Cochery et Krantz.

Par 321 voix contre 164, la question préalable est repoussée.

L'amendement Pelletan est ajourné

Par 311 voix contre 241, l'ajournement de l'amendement Pelletan est prononcé.

La première tentative d'obstruction des radicaux-socialistes a donc échoué; mais ils se promettent bien de revenir à la charge.

Discussion de l'article 1er

M. Georges Berry, sur l'article 1er, appelle l'attention du gouvernement sur les coopératives; elles sont exemptées de la patente. Or, elles font grand tort au petit commerce. Quelle est, à ce sujet, l'intention du gouvernement?

M. Cochery. — La question est en suspens au Sénat et devant la Chambre. Le gouvernement l'étudie avec sollicitude.

M. Faberot. — On ne doit pas frapper les coopératives ouvrières.

Encore l'amendement Pelletan

M. Pelletan vient défendre son amendement qu'il représente. Le cabinet précédent, dit-il, avait promis la suppression des contributions mobilières et des portes et fenêtres. Le cabinet actuel a pris le même engagements, pourquoi ne réalise-t-il pas sa promesse? Qu'on retarde les vacances s'il le faut. (Exclamations.)

Les réformes n'aboutissent pas et l'on en rejette la faute sur les radicaux et les socialistes. Le pays connait ce refrain. D'ailleurs, si le cabinet n'a pas la majorité, pourquoi est-il sur ces bancs? S'il a la majorité, pourquoi ne fait-il aucune réforme ? (Applaudissements à gauche.)

Autrefois, quand un ministère était battu, il sacrifiait ses portefeuilles; aujourd'hui, il sacrifie ses idées. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ainsi la stabilité des abus s'unit à la stabilité ministérielle. (Rires.)

On n'a même pas cherché les ressources dont on avait besoin, et l'on veut nous acculer aux vacances. La Chambre n'a ni motifs, ni prétextes, pour suspendre son travail.

M. Cochery. — Mais ce sont les décisions qu'elle a prises hier que vous attaquez.

M. Pelletan. — La Chambre dira si elle veut supprimer les impôts iniques et dégrever la démocratie des campagnes.

M. Cochery. — M. Pelletan propose trente millions de dégrèvements, mais il oublie de nous fournir les ressources correspondantes. S'il y a disjonction, la faute en est à M. Pelletan et à ses amis. (Très bien au centre; protestations à l'extrême gauche.)

M. Doumer. — La responsabilité de l'échec des réformes incombe au gouvernement qui a retiré son projet.

M. Cochery. — Pas du tout, nous le maintenons.

M. Doumer. — Vous jouez sur les mots. La démocratie attend des dégrèvements, il faut les lui donner. Ces ressources correspondantes peuvent être retrouvées aisément, par exemple, sur les droits de succession. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Méline. — Le gouvernement, d'accord avec la commission, repousse l'amendement.

VOTE DE L'ARTICLE 1er

Par 310 voix contre 231, l'amendement Pelletan est repoussé.

L'article 1er est adopté.

L'ARTICLE 2

AMENDEMENT JAURÈS

L'article 2, fixant le taux de la contribution foncière des propriétés bâties à 3,20 0/0, est ensuite adopté.

M. Jaurès développe une disposition additionnelle portant que tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 3,000 francs, profitera d'une modération de taxe.

Il s'agit, dit-il, de décider qu'on ne traitera pas de même la grande propriété et la maison du paysan.

M. Krantz. — La Commission repousse l'amendement; nous n'avons aucune ressource pour ce dégrèvement.

M. Jaurès. — Eh bien! et l'impôt sur la rente ? Est-ce que le gouvernement ne le maintient pas ? (Rires.) Vous le maintenez, n'est-ce pas?

M. Cochery. — Le gouvernement, d'accord avec la commission, repousse l'amendement.

Par 302 voix contre 213, l'addition de M. Jaurès est repoussée.

M. Groussier soutient un amendement portant que les modérations d'impôts pour les locaux vacants ne pourront être accordées que dans les communes où il y a diminution dans la population.

Cet amendement, combattu par M. Boutin, commissaire du gouvernement, est repoussé par 416 voix contre 77.

Un autre amendement de M. Groussier tend à soumettre à l'impôt sur la propriété bâtie les terrains à bâtir situés dans les parties agglomérées des villes.

M. Rambaud défend un amendement analogue, ayant pour objet d'augmenter l'évaluation des terrains de luxe et d'agrément.

Les deux amendements fondus en un seul sont repoussés par 304 voix contre 232.

A ce moment, on crie : « A demain ! » sur les bancs à gauche, « non ! non ! » répond le centre.

M. Cochery. — Le gouvernement demande qu'on continue la discussion.

M. Mirman, (montrant le centre). — Ces messieurs sont pressés d'aller en vacance, je demande le renvoi à demain.

On passe au vote. Par 367 voix contre 114, la suite de la discussion est ordonnée.

L'ARTICLE 3

L'article fixe le contingent de chaque département pour la contribution foncière des propriétés non bâties et pour les contributions personnelle mobilière et des portes et fenêtres. Il est adopté.

Une addition de M. Jaurès, tendant à réduire de moitié le taux de l'impôt pour les contribuables ayant un revenu inférieur à 3000 francs, est rejeté par 314 voix contre 198.

M. Leydet développe un amendement tendant à insérer un article 3bis portant que la cote du contribuable chargé de famille sera réduit, de un dixième par chaque enfant mineur et par chaque ascendant à sa charge. Il faut, dit-il, développer la population et dégrever les contribuables chargés de famille. (Très bien à gauche.)

L'amendement n'est pas adopté.

Les articles 4 à 15 sont successivement adoptés sans opposition.

L'ensemble du projet

M. Dutreix. — Je tiens à constater qu'on n'applique même pas les réformes déjà votées par la Chambre.

La politique suivie est l'image fidèle de la politique opportuniste, c'est-à-dire la politique du *statu quo*. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. Murmures au centre.)

Si on avait fait jusqu'ici une véritable politique républicaine, on n'en serait pas réduit aujourd'hui à cette lamentable impuissance que le pays jugera sévèrement. (Exclamations au centre. Bravos à gauche).

M. Cochery se lève pour répondre, mais on crie : « Aux voix! aux voix! »

On vote l'ensemble du projet qui est adopté par 424 voix contre 66.

Séance demain à 2 heures.

La séance est levée à 7 heures 10.

NOUVELLES DU JOUR

Un discours, à Paris, du colonel Sever député de Lille

Paris, 10 juillet. — Ce soir a eu lieu le banquet offert à M. de Mahy par le syndicat de la Presse coloniale.

Au cours des toasts prononcés, M. Sever, député radical de Lille, a violemment attaqué le ministère Dupuy qui, dit-il, n'a pas su préparer l'expédition.

Le même M. Sever a jugé à propos de critiquer le général Duchesne, qui, suivant lui, n'a pas su ménager la vie de nos soldats.

Les autres allocutions n'offrent aucun intérêt.

La loi d'abonnement

Annecy, 10 juillet. — Le fisc vient de faire saisie-arrêt sur les revenus et les fermages des religieuses du monastère de la Visitation d'Annecy, de St-Vincent de Paul, de Laroche.

La même mesure a été prise contre les religieuses du monastère de la Visitation de Thonons.

Les sommes ainsi confisquées dans les mains des débiteurs, pour être versées dans la caisse de l'enregistrement, ne seront pas suffisantes pour couvrir les sommes exigées.

Arton condamné à deux ans de prison et à trois mille francs d'amende

Paris, 10 juillet. — Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire Arton pour banqueroute simple et abus de confiance. Arton est condamné à deux années d'emprisonnement et trois mille francs d'amende.

Cette peine se confondra avec celle prononcée par la Cour d'assises pour faux en écritures de commerce et abus de confiance.

Un missionnaire jésuite massacré à Madagascar

Lyon, 10 juillet. — Les Missions catholiques annoncent qu'un missionnaire jésuite de Madagascar vient d'être massacré par les rebelles dans des circonstances qui ne sont pas encore connues.

Mort du capitaine Guibal, en Algérie

Paris, 10 juillet. — On a reçu, au ministère de la guerre, la triste nouvelle de la mort du capitaine Henri Guibal, du 3e régiment des tirailleurs algériens, qui est mort à Tamatave des suites d'une attaque de fièvre.

M. Guibal était le beau-frère de M. Etienne, et sa nomination de chef de bataillon devait paraître demain à l'*Officiel*.

Un paquebot français échoué sur les côtes de Norwège

Copenhague, 10 juillet. — Le paquebot français *Général Chanzy*, s'est échoué cette nuit à Floboé, près de Bergen (Norwège). Les passagers ont été sauvés. La situation du bateau est très difficile.

Un accident pendant les exercices de tir en Alsace Lorraine. — Cinq soldats blessés

Strasbourg, 10 juillet. — A Germersheim, petite place forte de la Bavière Rhénane, une gargousse a fait explosion pendant qu'on tirait des salves en l'honneur du nouveau commandant de place. Cinq artilleurs ont été grièvement blessés.

Les catholiques et les fonctions officielles au Transvaal

Prétoria, 10 juillet. — Le *Volksraad du Transvaal* a donné aujourd'hui sa sanction à la décision prise par le conseil exécutif, portant abrogation d'une loi en vigueur qui interdisait aux catholiques romains les fonctions officielles de l'Etat. Cette abrogation a été votée par 15 voix contre 8.

La situation politique

Paris, 10 juillet. — Des conversations que nous avons eues ce soir avec divers députés du centre, il résulte que la majorité désire vivement que les Chambres se séparent demain :

« Nous n'avons plus rien à faire, disait l'un d'eux; il nous reste à voter quelques crédits supplémentaires. C'est l'affaire de quelques moments; avec une séance de nuit, pour attendre les décisions du Sénat, tant sur ces crédits que sur le projet des quatre contributions, nous pourrons nous en tirer.

» Le gouvernement ne désire pas moins vivement que la Chambre voir se clore la session; il a hâte de se soustraire à de nouveaux incidents que l'acharnement des radicaux et des socialistes rend possibles. »

En général, on considère comme certain que la session sera close demain soir.

L'escadre de réserve à Ajaccio

Ajaccio, 10 juillet. — L'escadre de réserve commandée par le vice-amiral de Cuverville a mouillé ici à deux heures; elle comprend les cuirassés *Duperre, Friedland, Terrible*, et *Caïman*; les croiseurs de 1er rang: *Cécile* et *Sfax* ; le croiseur de 3e rang ; *Lalande* ; les avisos-torpilleurs: *Orage, Léger* et *Chevalier*.

C'est pendant les manœuvres de nuit, à deux heures vingt du matin, que les torpilleurs *Chevalier* et *Audacieux* se sont abordés.

Grâce au sang-froid des équipages, aucun accident de personne n'est à déplorer.

Une voie d'eau s'est déclarée dans l'*Audacieux*; on a essayé de le remorquer comme le *Chevalier*; mais il a fallu l'abandonner, et il a coulé.

Les avaries du *Chevalier* sont insignifiantes.

Radicaux et socialistes

Paris, 10 juillet. — Dans les couloirs de la Chambre, MM. Jaurès et Rouanet déclarent que les socialistes ont fait hier une grosse faute, en suivant M. Bourgeois et les radicaux dans leur attaque contre le Cabinet.

« Les radicaux, dit M. Jaurès, sont follement pressés de jeter bas le ministère Méline; leur attaque intempestive d'hier n'a fait que le consolider.

» Nous avons été des naïfs et des imprudents de lier notre conduite à leur tactique inconsidérée; nous ne recommencerons plus. »

Ces déclarations laissent à penser que l'union des radicaux et des socialistes est fortement compromise.

La Commission des douanes

Paris, 10 juillet. — La Commission des douanes a entendu M. Méline, président du conseil et ministre de l'Agriculture sur la proposition de M. Dansette, député du Nord, tendant à relever le droit sur les mélasses étrangères destinées à la distillerie. M. le président du conseil s'est déclaré favorable à la proposition. La Commission s'est ajournée à demain pour statuer sur la proposition de M. Dansette.

Ajoutons à ce propos que le projet de loi ayant pour objet de défendre les sucres français contre la concurrence étrangère ne viendra qu'à la rentrée en même temps que la proposition de loi sur les mélasses. Les deux projets seront d'ailleurs fondus en un seul.

La Suisse à l'Exposition de 1900

Berne, 10 juillet. — Le conseil fédéral suisse a décidé en principe que la Conféderation prendrait part à l'Exposition de 1900. Cette décision sera soumise prochainement à la ratification des Chambres fédérales.

Les fraudes électorales de Toulouse

Toulouse, 10 juillet. — Sur conclusions conformes du commissaire du gouvernement, le conseil de préfecture vient, dans un arrêt longuement motivé, d'ordonner une enquête sur les dernières élections municipales de Toulouse, afin d'établir les faits de pression, de corruption d'intimidation, ainsi que sur les manœuvres qui auraient vicié la confection des listes électorales.

Cet arrêt pourrait bien être le prélude d'un nouveau grand procès en cour d'assises.

Les grèves de mineurs

Moulins, 10 juillet. — Les mineurs de Bert ont voté la continuation de la grève à l'unanimité. Une entrevue a eu lieu entre M. Gacon, député de la Palisse, le juge de paix du Donjon et le directeur de la mine, M. Pellissier; mais aucune entente n'a pu s'établir. Les grévistes sont calmes.

Incendie dans la forêt de Fontainebleau

Fontainebleau, 10 juillet. — Trois hectares de chênes ont été détruits hier en forêt au Mont-Merle par un incendie. Le feu a été rapidement circonscrit, grâce au concours empressé du 33e régiment d'artillerie en ce moment au camp de Bréau.

Le procès Lebaudy contre la régie

La Cour d'appel de Paris vient de confirmer le jugement de première instance dans les poursuites intentées par la régie à MM. Lebaudy. Ces derniers sont acquittés.

Un torpilleur coulé

Ajaccio, 10 juillet. — Le torpilleur *Chevalier* a coulé à minuit le torpilleur *Audacieux*, à environ 40 milles. Il n'y a aucun accident de personne. Le *Chevalier* a subi de légères avaries. Il est entré dans le port à 11 heures, remorqué par le croiseur *Milan*, qui a recueilli l'équipage.

La contrebande à l'aide de pigeons

On mande de New-York aux journaux anglais que la police a découvert un genre de fraude extraordinaire. Mardi dernier, un pigeon voyageur tomba entre ses mains, qui portait un grand nombre de diamants liés à son cou, à ses pattes et sous ses ailes. On suppose qu'il s'agit d'une bande organisée et à l'aide de laquelle on frustrait le Trésor des Etats-Unis des droits d'entrée imposés sur les pierres précieuses. Apparemment le pigeon en question avait été lâché d'un navire, mais on avait mal calculé le poids qu'il pourrait porter et c'est ainsi que l'oiseau est tombé épuisé au milieu de sa route.

On risque donc plus que les droits de douane.

Avaries à un torpilleur

Londres, 10 juillet. — On mande de Plymouth :

« Le torpilleur *Skate*, sorti hier pour faire des essais, est rentré avec des avaries graves qui n'exigeront pas moins de quinze jours de réparation ».

Les rayons Roentgen

Berlin, 10 juillet. — L'ingénieur Leppin, qui fit de nombreuses expériences avec les rayons Roentgen, constata, à la suite d'une expérience de photographie, une forte rougeur à la main gauche et une ampoule ultérieure semblable aux suites d'une brûlure.

L'inflammation céda au traitement par l'eau blanche, mais la main conserva une teinte plus foncée ; la peau resta rugueuse.

M. Leppin en conclut que les rayons Roentgen, comme les rayons solaires, brûlent la peau.

Le choléra en Egypte

Le Caire, 10 juillet. — Il s'est produit hier en Egypte 272 décès causés par le choléra et 372 nouveaux cas.

A Wady-Halfa, dans l'armée égyptienne, il y a eu 4 nouveaux cas et 4 décès, et dans l'armée anglaise un nouveau cas et deux décès. A Alexandrie, il y a eu un décès.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	Roubaix, Vendredi 10 juillet 1896
2 heure soir.	28° au-dessus	774 m/m	Beau temps
5 » »	25° »	774 m/m	»
9 » »	19° au-dessus	775 m/m	»
			Samedi 11 juillet 1896.
Minuit	18° au-dessus	775 m/m	Beau temps
1 heure matin	18° »	776 m/m	»
2 heures »	18° »	776 m/m	»

Paris. — Vendredi 10 juillet 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La dépression d'Irlande est aujourd'hui sur la Norvège, où elle se comble. Une aire de faibles pressions couvre la Russie (Moscou 748 mm.) et les pressions supérieures à 765 mm. envahissent les Iles-Britanniques et notre région sud-ouest. Le vent est faible ou modéré des régions O. sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il est faible de l'est en Provence.

Des pluies sont tombées dans le nord-ouest de l'Europe. En France, elles sont signalées dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest. On a recueilli 4 mm. d'eau à La Coubre, 2 à Clermont, 1 à Brest et Bordeaux.

La température est en baisse dans l'ouest du continent. Elle était ce matin 13° à Stornoway, 17° à Moscou, 22° à Paris, Rome, 27° à Croisette. On notait 16° au puy de Dôme et au mont Ventoux, 11° au mont Mounier, 10° au pic du Midi. En France, temps nuageux et chaud. A Paris, hier après-midi, nuageux. Moyenne d'hier, 9 juillet, 24-3, supérieure de 5.7 à la normale. — Depuis hier, midi, température max. : 31·7 ; minimum de ce matin, 18-3. Baromètre, à sept heures du matin, 763.7. A la tour Eiffel, maximum : 29·1; minimum de ce matin : 15·9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'assemblée générale des membres de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Cette réunion, qui a eu lieu vendredi soir, au siège de la société, rue de l'Alouette, présentait, cette année, un intérêt tout particulier. L'ancienne société avait pris fin et une nouvelle venait la remplacer sans interruption.

La réunion a été présidée par le distingué président M. Devillars qui, par son dévouement de chaque instant, son goût délicat et sûr en matière d'art, sa courtoisie dans ses relations, a donné à notre belle Société Artistique l'impulsion qui en a fait une des plus belles associations de ce genre.

Parmi les membres de la Commission se trouvaient aussi MM. Emile Lecomte, Amédée Prouvost, Ernest Masson, Georges Duvillier, J.-B. Maillard et enfin le zélé secrétaire général M. Emile Bouzin.

L'assemblée étant valablement constituée, M. Devillars ouvre la séance et présente le rapport suivant sur la situation de la Société :

« Messieurs, nous venons, conformément à nos statuts, vous rendre compte de nos travaux pendant les deux dernières années de la seconde période d'existence de la société.

» Deux expositions annuelles ont été organisées : l'une en septembre 1894, à Roubaix, l'autre en septembre 1895, à Tourcoing.

» En 1894, 320 artistes nous adressèrent 557 œuvres, parmi lesquelles nous avons admiré : une ravissante tête, de Carolus Duran; une grande et émotionnante toile, d'Edouard Detaille; une gracieuse peinture, d'Aimé Morot ; le beau tableau de Louis François, « *Vue de Vannes, prise de l'île St-Honorat* » ; un remarquable *Barillot* ; les vigoureux petits portraits, de Weerts, et ces diverses œuvres, avec bien d'autres, font, aujourd'hui, l'ornement des habitations de nos sociétaires, amateurs et amis.

» Il s'en est fallu de peu que la « *Dinde de Noël* » de l'illustre peintre et poète, Jules Breton, ne restât aussi à Roubaix. Une offre importante a été faite, mais nous avons eu le regret de la voir décliner par le maître. — Nous dépasserions les limites de ce rapport, si nous entreprenions la tâche de vous signaler toutes les œuvres magistrales que nous avons tous admirées à cette exposition de 1894. Les journaux de la région, à la bienveillance desquels nous sommes heureux de rendre justice, vous ont dit les mérites des œuvres exposées, avec une compétence et une autorité, auxquelles celui qui vous parle est loin de prétendre.

« Mais en vous nommant certains de nos artistes exposants et en vous signalant encore des noms comme ceux de Rigollet, *Malet, Cogghe, Desplanques, Meurisse, Krabansky*, Dameron, etc., qui ont su retrouver la faveur de notre public d'amateurs, et dont les œuvres sont maintenant en belle et bonne place à Roubaix et à Tourcoing, nous avons voulu constater avec vous ces deux progrès acquis par vos efforts : le goût de nos amateurs régionaux, et l'importance que ce goût est arrivé à donner à leurs largesses. Et la preuve, c'est qu'il a été acheté, en 1894, 42 œuvres, pour une somme brute de 41945 francs.

» La moyenne du prix de chaque œuvre a donc atteint le chiffre de *mille francs*. C'est un niveau que l'on n'atteint pas toujours ailleurs, pas plus que chez nous. Vous aurez, comme nous, Messieurs, quelque satisfaction à le constater.»

M. le Président fait maintenant allusion à une bonne œuvre accomplie par la société :

« Le jour où vous fermiez votre exposition, dit-il, une merveilleuse découverte apportait la joie dans les familles; l'éminent élève de Pasteur, le docteur Roux, devenu, comme lui, bienfaiteur de l'humanité, faisait un chaleureux appel à la France entière pour qu'on le mît à même d'y répandre son merveilleux *serum*. Votre commission voulut répondre à cet appel et lui adressa une somme de cent francs. »

Vient ensuite l'exposé des résultats de l'Exposition de Tourcoing :

« En 1895, l'Exposition des Beaux-Arts s'ouvrit à Tourcoing et notre premier devoir est de remercier l'administration municipale de cette ville-sœur, qui mit à notre disposition, avec la meilleure grâce, tout le premier étage de son Hôtel-de-Ville. Nous adressons ici, en votre nom, Messieurs, et au nôtre, la nouvelle expression de notre gratitude à Monsieur Hassebroucq et à Messieurs ses adjoints, dont la bienveillance à l'égard de la Société et de son Président, ne s'est jamais démentie et tout particulièrement pendant le cours de cette Exposition.

» Ces messieurs nous firent l'honneur d'ouvrir avec nous notre 17e exposition. Nous fûmes heureux de pouvoir attirer leur attention sur diverses œuvres remarquables, qui ont reçu l'approbation et les faveurs de notre public et de nos amateurs. Comme par exemple la page magistrale de Weerts: *Pour la patrie et pour l'humanité*. N'y a-t-il pas, dans cette conception, une pensée élevée et patriotique que l'on est heureux de rencontrer à côté du talent auquel une nombreuse presse a rendu hommage ?

» 196 artistes nous avaient envoyé 506 œuvres ; il en fut acquis 65, pour une somme brute de 36.415 francs. Parmi les œuvres qui ont été acquises, nous avons été assez heureux pour compter celles de Dameron, Boutigny, Denneulin, Evariste Carpentier, Rigollot, Duchesne, Cassiers, Desplanques, de Mlles Bouffay et Croman, et bien d'autres, il y en a 65 !..

» Enfin, Messieurs, une grande satisfaction, qu'ont certainement partagée l'administration et le public de Tourcoing, nous était réservée. Notre distingué président d'honneur, M. Charles Jonglez, eut la bonne pensée, au passage de M. André Lebon, alors ministre du commerce, de solliciter son appui auprès de son collègue des Beaux-Arts, à l'effet d'obtenir que le tableau, fort remarqué, *Le Barbier*, de Brispot, restât à Tourcoing.

» M. André Lebon voulut bien lui promettre cet appui, et aujourd'hui cette œuvre humoristique très goûtée, est venue donner sa note spirituelle dans la belle collection qui forme le musée de Tourcoing. Il nous sera permis, je pense, de rappeler qu'à chacune de nos expositions à Tourcoing, la société a été assez heureuse pour laisser un beau souvenir à son musée; témoin : Santin et Boutigny qui y ont précédé Brispot, et Weerts, de qui le *Muscadin* avait figuré chez nous à Roubaix.»

La Société artistique encourage comme on le sait, les jeunes gens qui se destinent aux carrières artistiques. Le rapport en fait mention :

« Comme toujours, Messieurs, en 1894 et en 1895, vous avez offert des médailles, des prix aux élèves les plus méritants des écoles des deux villes et vous venez cette année de joindre aux mêmes dons, une bourse familiale, pour le cas où l'administration des Beaux-Arts aurait à en attribuer une; dans le cas contraire, cette bourse serait offerte une autre année. Vous avez ouvert les portes de vos expositions, en 1894, à Roubaix, à 2,200 élèves, et en 1895, à Tourcoing, à 1,400 élèves des deux villes. »

M. Devillars aborde un autre ordre d'idées et il mentionne les distinctions dont la société a été l'objet.

« En 1895, Monsieur le Président de la République voulut bien nous adresser, pour notre tombola, à Tourcoing, un vase de Sèvres qui n'a pas encore été réclamé, malgré les avis de la presse, et qui, au bout d'un an, deviendra la propriété de la société. Votre musée en sera enrichi, de même qu'il l'a été par le superbe album que nous a offert M. Chigot, contenant les reproductions photographiques de ses œuvres, de 1883 à 1894. Nous avons eu la satisfaction de féliciter, en votre nom, cet artiste passé maître, à l'occasion de sa décoration de la Légion d'honneur.

» Messieurs, je ne puis terminer cet exposé déjà trop long, peut-être, sans vous signaler un fait qui rentre dans l'historique de la Société et que vous connaissez du reste. Il est le couronnement de vos efforts ininterrompus depuis douze ans. Nous voulons parler des deux distinctions qui vous ont été décernées par le jury national de la treizième exposition de la *Société philomathique de Bordeaux*, en 1895.

» Cette société a été fondée en 1808; elle organise des expositions nationales tous les six ou sept ans et, comme son nom l'indique, elle s'adresse à toutes les manifestations de l'activité humaine, en France. Or, votre existence est connue et en mars 1895, le Président de la Société Philomathique vous adressait une invitation à figurer à la 13e exposition nationale, vous laissant le soin de trouver le moyen d'y faire connaître vos travaux et de les y faire apprécier. On nous a dit qu'on n'a pas bien compris ici *pourquoi*, ni *comment*, une société artistique pouvait figurer à une exposition. Vous allez tout de suite comprendre pourquoi et comment nous sommes allés à Bordeaux :

» Vous n'êtes pas seulement une société qui fait des expositions ; il ne vous suffit pas de faire connaître, d'encourager les artistes, ni de répandre le goût du beau dans la région ; vous êtes un affluent de cette source où viennent puiser les jeunes gens que leurs aptitudes poussent vers toutes les branches de l'Art. Vous trouvez dans vos ressources, modestes pourtant, un élément fécond de prospérité que vous répandez autour de vous. C'est là, Messieurs, ce qui a frappé le Jury de Bordeaux ; c'est ce qu'il a voulu faire connaître, donner comme exemple, et c'est enfin l'explication de votre présence à la 13e exposition de la Société philomatique de cette belle et grande ville. »

Voici maintenant comment nous nous y sommes pris pour y figurer en bonne posture :

» Votre commission administrative ayant accepté l'invitation se rangea à cette idée d'envoyer un *Tableau synoptique* donnant le nom, le but, la durée, les moyens d'action de la société et les résultats obtenus par elle. On décida de joindre à cet essai cinq toiles choisies dans celles de la société, de façon à former un tout, un ensemble assez important pour attirer l'attention des visiteurs. C'est dans cet appareil que la société arriva à Bordeaux et que, grâce aux soins toujours dévoués de notre ami, M. Glandinont, chargé de l'installation de la section des Beaux Arts, notre envoi put faire bonne figure, sous forme de panneau artistement disposé, au milieu de la *Section des Sciences Sociales*. Qu'arriva-t-il ?

» Le jury de l'Exposition, impressionné favorablement à une première visite, par notre façon de procéder et par les résultats obtenus, nous avait d'abord décerné deux médailles de bronze. Puis, à une seconde visite, après un nouvel examen, le jury comparant entre eux les moyens employés par les diverses sociétés du genre de la nôtre, revint sur sa première *décision*, et changeant le vil métal en or pur, nous décerna *deux médailles d'or*, l'une devant être attribuée à la collectivité, c'est-à-dire à la société ; l'autre à notre commission administrative, dans la *personne* de son président, à titre de collaborateur.

» On a reconnu et voulu faire savoir, que si vous avez fait ce qu'ont fait d'autres sociétés, vous avez fait quelque chose de plus, qu'il serait bon d'imiter en France, et c'est ce qu'a voulu dire le grand journal *la Gironde*, lorsqu'il imprimait, en vous félicitant, que vous êtes, peut-être, en France, *la seule société*, procédant comme vous le faites.

» Il sait bien qu'il y a d'autres amis des arts dans notre pays qui se sont constitués en société. N'y eût-il que celle de Bordeaux, indépendante de la Société Philomatique, et dont le très distingué et très aimable président, M. Sourget de Santa Coloma, se propose de nous imiter, nous a-t-il dit.

» Nous avons pensé, Messieurs, que ces choses étaient bonnes à connaître et qu'elles vous seraient agréables à entendre autant que nous avons plaisir à vous les dire. »

M. le Président établit le bilan de la société depuis sa fondation. Il s'exprime ainsi :

« Et nous n'aurons plus qu'à remettre entre vos mains les pouvoirs que vous nous aviez confiés pour toute la durée de la société lorsque, jetant un coup d'œil rapide sur vos efforts et sur l'ensemble des résultats que vous avez obtenus depuis *douze ans*, et qu'a couronnés le jury national de Bordeaux, nous aurons rappelé que : vous avez organisé *dix-sept expositions*, comprenant tout ce qui a rapport à l'Art ;

» Il vous a été adressé *5,202 œuvres*, par un nombre d'artistes qui s'est élevé de *115 à 348*.

» Il leur a été acheté, tant par les amateurs que pour la tombola, *638 œuvres*, pour une somme brute de *401,485 francs*, sans y comprendre bien entendu les acquisitions ou commandes qui ont précédé ou suivi nos Expositions, et qui représentent certainement un gros chiffre.

» Vous avez obtenu ce mouvement avec son budget qui, dans ces six dernières années, s'est trouvé réduit de *11.000 francs* à *8.500*, par suite de l'abaissement de 48 à 25 francs des cotisations annuelles et malgré les ports d'aller et retour, que vous avez pris à votre charge. Dans ces 8.500 francs, sont comprises les deux subventions de l'Etat et du département. Nous les devons au constant appui de M. le Préfet du Nord et de M. le Directeur des Beaux-Arts, et nous leur adressons, en votre nom et au nôtre, l'expression de notre connaissance.

» Répondant à tous les appels qui vous ont été adressés depuis douze ans, vous avez distribué en acquisitions aux artistes exposants, en médailles d'or prix, bourses de voyages et familiales, dons aux pauvres, une somme de *11,000* francs en chiffres ronds, et nous vous soumettons, Messieurs, en fin de société, un bilan, que va vous faire connaître votre zélé secrétaire, un bilan non-seulement en équilibre, mais présentant, en votre faveur, un solde de 2,500 fr.

» Cette somme, Messieurs, peut être employée, soit en remboursement aux sociétaires, ce qui ferait pour chacun de nous 7 fr. 85, soit, que vous inspirant des sentiments de vos prédécesseurs, vous décidiez de la verser au compte de la *Caisse des artistes de Roubaix-Tourcoing*, dont nous vous avons signalé les services rendus. Dans le cas où, prenant cette décision, il n'y aurait pas *unanimité*, les opposants seraient remboursés, bien entendu.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous soumettre l'une des trois propositions suivantes : ou le remboursement, ou l'affectation de la somme laissée disponible, en fin de société, par l'administration actuelle, à la Caisse des artistes de Roubaix-Tourcoing, ou enfin la mise à la réserve d'une partie de cette somme et le solde à la Caisse des artistes de Roubaix-Tourcoing.

» Et maintenant, Messieurs, nous nous retirons et avons l'honneur, en vous adressant nos plus sincères remerciements pour la confiance que vous n'avez cessé de nous accorder, de remettre entre vos mains les pouvoirs que vous nous aviez confiés.

» Nous prions le plus âgé d'entre vous de prendre la présidence, et nous demandons la parole. »

Ce rapport obtient l'approbation de toute l'asssemblée qui applaudit chaleureusement son Président.

Il est ensuite décidé que sur les 2,500 fr. disponibles 2,000 seront affectés aux améliorations projetées dans l'immeuble que la nouvelle société continuera à occuper et 500 francs seront versés à la caisse des artistes de Roubaix-Tourcoing qui possédera ainsi 3,500 fr.

M. Devillars, comme doyen d'âge, conserve la présidence. Il annonce que la société nouvelle comprend actuellement *226 membres dont 40 de Tourcoing*, mais qu'on s'attend encore à de nombreuses adhésions.

Il invite l'assemblée à nommer sa commission administrative.

Sont élus : MM. P. Devillars, Emile Lecomte, Alph. Wattel, Amédée Prouvost, Cyrille Ferlié, Gran-Duchange, Ernest Masson, Dupire-Rozan, Rémy Cogghe, Am. Moullé, Rasson-Duchange, Georges Duvillier, Maillard, Galpin, F. Bulteau, Adolphe Prouvost, Meurisse, Ernest Desurmont.

La Commission nommera son bureau.

Avant de se séparer, M. Emile Lecomte se fait l'interprète de tous ses collègues pour remercier M. Devillars des services sans nombre qu'il a rendus à la société, et il exprime le vœu de le voir pendant de longues années encore à la tête de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing, vœu auquel pour notre part nous nous joignons chaleureusement.

La réunion a pris fin à dix heures quinze. De l'E...

La construction d'une passerelle au boulevard d'Halluin. — Grâce à l'initiative de M. Eugène Motte, le passage à niveau du boulevard d'Halluin va être pourvu d'une passerelle.

Dans la séance du Conseil général du 23 août 1895, M. Eugène Motte avait émis et fait voter un vœu concernant l'établissement d'une passerelle à cet endroit. M. le Préfet du Nord vient d'écrire au dévoué conseiller général du Canton-Est que le Ministre des Travaux publics a invité la Compagnie du Chemin de fer du Nord à présenter à son examen un projet de construction de cette passerelle.

Un projet de distribution d'éclairage électrique à Roubaix. — On parle sérieusement, en ce moment, de distribuer l'éclairage électrique dans tous les quartiers de la ville de Roubaix.

Plusieurs membres de l'Administration municipale sont allés, dans ce but, visiter l'usine d'électricité établie rue de l'Espérance.

Admissibilité aux examens de Saint-Cyr. — Parmi les élèves admis aux épreuves orales pour l'école de St-Cyr, nous devons mentionner les noms de MM. Paul De Gandt, de Roubaix, et Laurent Valenducq de Lannoy.

Les examens du certificat d'études primaires. — Les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires ont eu lieu, vendredi, dans les locaux de l'école de la rue Brézin, pour les garçons du canton-ouest de Roubaix.

Cent soixante-seize candidats étaient inscrits ; cent soixante et onze se sont présentés et cent soixante-et-un ont été définitivement reçus.

Voici les résultats par école :

Roubaix. — Ecole de la rue des Arts, directeur M. Gautier, 31 reçus; école de la rue du Bois, directeur M. Glaise, 31 reçus; école de la rue Brézin, directeur M. Faidherbe, 25 reçus; Institut Turgot, directeur M. Gernez, 19 reçus.

Croix. — Ecole du Centre, directeur M. Mathieu, 30 reçus; école de la rue Kléber, directeur M. Dhermies, 10 reçus.

Wasquehal. — Ecole dirigée par M. Tétin, 15 reçus.

Voici maintenant le texte des épreuves écrites données en composition aux candidats :

Composition française. — Indiquez les principaux modes de chauffage. Faites-en connaitre les avantages et les inconvénients.

Arithmétique. — I. — On a semé 5 doubles décalitres de chènevis dans 42 a. 56 de terre. Combien emploie-t-on de litres par are ? Combien en faudrait-il pour un champ de 75 a. 08 ?

II. — On a vendu 1/3 puis 1/5 d'une pièce de drap. Quelle fraction reste-t-il ? Si le reste de la pièce a une longueur de 35 mètres, quelle était la longueur totale de la pièce et celle de la partie vendue?

Orthographe. — Il ne faut pas trop de richesse pour être heureux.

Pour prouver cette vérité, Franklin présenta une pomme à un enfant qui jouait près de lui. L'enfant la tenait facilement dans sa petite main. Franklin lui en offrit une seconde, qui trouva place dans l'autre main. Enfin, le savant en choisit une troisième plus belle que les deux premières, et la présenta encore au bambin. Celui-ci serra ses deux mains pleines contre sa poitrine et essaya de recevoir la troisième pomme appuyée sur les deux autres. Mais ses efforts furent inutiles ; la troisième pomme tomba par terre et il fondit en larmes.

Alors Franklin, se tournant vers les assistants : « Voici, dit-il, un petit homme qui a trop de richesses pour pouvoir en jouir. Avec deux pommes il était heureux et il ne l'est plus avec trois. »

Les cours de fin d'année à l'Ecole Nationale de Musique. — Nous continuons à donner les résultats de ces concours :

Classes de solfège (Adultes). Professeur M. Arthur Turbelin. — Première classe, première division : 1er prix médaille d'argent, Dubar Léon, Verschaeve Léon, Lechantre Georges, Vandeputte Victor. — 2e prix, Lecat Arthur, Mouchart Paul, Desmulier Alphonse, Mercier Edmond, Eeckhout Gustave. — 1er accessit, Petit Jules, Roland Georges.

Deuxième division : 1re distinction, Legrou Henri, Rottiers Georges, Verneuil Léon, Vanmelder Séraphin. — 2e distinction, Jourdeuil René, Poucet Charles, Servenay Adalbert, Carrette Adolphe.

Deuxième classe, première division : 1re mention, Desreumaux Emile, Ladam Jean-Baptiste, Janssens Alphonse, Dhéedène Henri. ; 2e mention, Labbe Charles, Milleville Georges, Mouchon Henri, Versavel Gabriel; 3e mention, Vromant Jules, Labbé Pierre, Roussel Clément, Noclain Victor. — Deuxième division : 1re mention, Lefebvre Emile, Castelain Henri, Leurident Charles, Tesse Gaston ; 2e mention, Delwarde Jules, Petit Henri, Picavet Louis, Delcroix Victor, Gilot Emile.

« La Roubaisienne » à Asnières. — Comme nous l'avons annoncé, « La Roubaisienne » part ce soir pour Asnières, où cette société doit prendre part en division supérieure au concours international de gymnastique des 12 et 13 juillet. La lutte sera chaude car « La Roubaisienne » va se trouver en présence de sérieux concurrents français et étrangers.

La ville de Paris y sera certainement représentée par ses plus fortes sociétés. Cependant nos vaillants gymnastes roubaisiens ont bon espoir et ils espèrent revenir d'Asnières vainqueurs une fois de plus. Nous l'espérons aussi.

Un tuyau des eaux potables qui crève. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, les agents de patrouille dans la Grande Rue constatèrent, près de la rue de Notre-Dame des Victoires, qu'une nappe d'eau couvrait la chaussée. Cette inondation provenant de la rupture d'un tuyau des eaux potables. Le service des eaux, prévenu aussitôt, a pris des mesures pour faire fermer les vannes et réparer immédiatement la conduite.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Une arrestation pour vol de vêtements. — Les agents de sûreté Gautier et Planckaert, ont arrêté, jeudi soir, à dix heures, sur la Grande-Place, une journalière, Juliette Hanneton, âgée de 34 ans, inculpée de vol de vêtements, au préjudice de M. Turpin, cabaretier, 31, rue Bernard. Juliette Hanneton a été écrouée au dépôt de police de la place Sainte-Elisabeth.

Une arrestation pour vol. — En vertu d'un mandat délivré par le parquet d'Amiens, les agents de sûreté Gautier et Planckaert ont arrêté, vendredi matin, un marchand de brosses, Isidore Dewulf, âgé de 23 ans, demeurant rue Monge. Dewulf est inculpé de vol.

La loi Grammont. — Un procès-verbal a été dressé à la charge de Lefebvre Edouard, domestique, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Epeule, pour mauvais traitement exercé envers son cheval.

Wasquehal. — *La société des anciens militaires « Le Ralliement »* — La commission administrative de la société des anciens militaires « Le Ralliement » de Wasquehal, rappelle aux sociétaires la participation au cortège du 14 juillet. La réunion aura lieu à deux heures et demie, au local, chez M. Lejeune-Mulliez, au café du Beau Passage.

A la réunion mensuelle du dimanche 19 juillet, il sera procédé au vote de la date du banquet annuel. Présence indispensable.

— *La ducasse du Vert Feuillage.* — C'est demain dimanche qu'a lieu la ducasse du hameau du Triez (dite du Vert Feuillage). Cette ducasse, qui est très ancienne, attire tous les ans énormément de visiteurs ; les Roubaisiens surtout, y viennent en très grand nombre.

— *Société de gymnastique l' « Espérance.* » — Les membres de la société de gymnastique l'*Espérance* de Wasquehal, sont instamment priés de se trouver au local café du *Bas Jardin*, dimanche prochain 12 courant, à 10 heures du matin, pour la répétition générale des exercices qui seront exécutés, sur la place de l'Eglise, mardi prochain, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

— *L'odyssée d'un enfant trouvé.* — Vendredi après-midi, Mme Prosper Boucherie, ménagère à Wasquehal, a trouvé un enfant en guenilles qui mangeait des épis de blé sur le bord d'un champ, au hameau du Haut Vinage. Questionné par la bonne femme, le petit garçon déclara qu'il venait de Gand (Belgique) et qu'il était perdu. L'enfant perdu se nomme, d'après ce qu'il a raconté, Henri-Raphaël Boivin; il est âgé de 9 ans et habite rue d'Arras, 61, à Gand, où son père est ouvrier terrassier et sa mère bobineuse.

Il a quitté la maison paternelle dimanche dernier, à 8 heures du matin, et a suivi des jeunes gens d'une vingtaine d'années qui se rendaient à Lille. A un certain moment il les perdit et alors il continua sa route en suivant le canal. Il mendiait son pain sur son chemin et le soir il se couchait dans les champs.

Mme Boucherie, qui a conduit l'enfant chez elle, lui donnera l'hospitalité en attendant qu'on puisse vérifier ses dires. Le petit garçon, qui a un très joli minois, porte pour tout costume un pantalon de velours et une chemise de plusieurs couleurs. Il est pieds nus et n'a pas de coiffure. Une enquête est ouverte.

Wasquehal. — *Au tribunal correctionnel.* — Nous avons dit hier qu'un jeune homme de Wasquehal, Louis Delécluse, avait été condamné, pour délit de pêche, à une amende, par le tribunal correctionnel de Lille; il y a eu erreur : Delécluse a été acquitté.

Flers-Lille. — *Une meule de paille incendiée.* — Jeudi dans l'après-midi, une meule de paille appartenant à M. Louis Dewas, fermier au Bourg, a été en partie détruite par un incendie.

Cette meule était située dans un champ, en face de la demeure de M. Goube maire. C'est un voisin de M. Goube, M. Henri Richard, qui a donné le premier l'alarme. On ignore la cause de cet incendie, qui n'est nullement dû à la malveillance.

Les pertes sont évaluées à 400 francs; il n'y a pas assurance.

Lannoy. — *Une distinction honorifique.* — Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Boutemy, industriel et Conseiller municipal de Lannoy, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Nous présentons à M. Jules Boutemy nos plus sincères félicitations.

— *Les départs du car électrique.* — D'après le règlement les wattmans sont obligés de corner quelques instants avant de quitter la place de Lannoy. Les voyageurs sont ainsi avertis du départ du car et peuvent prendre leurs dispositions en conséquence. Mais très souvent les wattmans oublient de se conformer au règlement et la présence du tramway n'est pas signalée. Les habitants de Lannoy se plaignent et avec raison de cette négligence de la part des employés.

Lys-lez-Lannoy. — *Un courageux citoyen.* — Nous sommes heureux de signaler l'admirable conduite du sous-brigadier Ringot, de la brigade des Trois-Ponts, qui, pendant l'incendie de la ferme de M. Aimable Selosse, a sauvé, au péril de sa vie, un cheval et des bestiaux. Ringot s'est signalé en outre par de nombreux actes de dévouement.

Communications

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers de Roubaix, dont le siège est chez Floris Duhamel, 172, rue des Arts, prévient ses membres qu'elle tiendra sa réunion trimestrielle le dimanche 12 juillet, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Délégation de Lille, Tourcoing et Armentières. Elle fait appel aux ouvriers de la corporation pour augmenter le nombre de ses adhérents, toute adhésion étant reçue journellement au local.

L'Assemblée générale de la société chorale Saint-Georges, aura lieu demain à 11 heures, 87, Grande-Rue. Les membres sont priés d'y assister. Toute absence entraînera l'application de l'amende prévue par le règlement. Ordre du jour : Paiement des cotisations de juillet. Compte-rendu moral et financier de la société depuis sa fondation.

Club Routier. — La Commission administrative du Club Routier rappelle aux membres de la section pédestre de se trouver demain, dimanche, à 6 heures très précises du matin au local, pour se rendre à Lille, grande tenue. — L'amende de deux francs sera appliquée aux absents.

Wasquehal. — MM. les membres de la fanfare de cavalerie l'Espérance, sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 au local, rue de la Planche-au-Riez, derrière l'église du Blanc-Seau. — Nota : Mardi, 14 juillet, réunion au local à 1 heure, pour prendre part au cortège et à l'exécution sur le kiosque.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

Pour vous débarrasser des mouches achetez le « **Gobe Mouches** », papier très propre, hygiénique, n'ayant aucune odeur. — La feuille 10 centimes. Seuls dépôts à Roubaix : Pharmacies Delabaere, rue d'Inkermann, 51 et Deschodt, Grande Rue.

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fête du 14 juillet. — Les travaux de la pose des mâts et de l'installation de l'illumination ont commencé vendredi.

La fête du 14 juillet sera, si le temps est favorable, exceptionnellement brillante cette année. C'est, d'ailleurs, *pour atteindre ce but que la commission de fêtes a* ajouté au programme plusieurs numéros inédits, tels que le cortège des sociétés non subventionnées, la course vélocipédique, nouveautés qui ne seront pas sans présenter quelque intérêt.

Médaille militaire. — La médaille coloniale commémorative de la campagne d'Algérie a été remise à M. Louis-Joseph Thieffry, ex-soldat au 63e régiment d'infanterie, demeurant à Wattrelos et exerçant la profession de tisserand. M. Thieffry a fait la campagne de 1870, et a été prisonnier en Allemagne du 23 septembre 1870 au 13 juillet 1871. Il a fait ensuite la campagne d'Afrique, où il est resté du 24 juillet 1871 jusqu'au 26 mai 1874.

La médaille coloniale commémorative de la campagne de Tunisie a été remise à M. Louis-Joseph Bonenfant, homme de peine, demeurant à Wattrelos, hameau du Sartel. M. Bonenfant est entré au service le 13 novembre 1880, au 1er régiment de hussards. Il a fait la campagne de Tunisie, où il est resté du 24 octobre 1882 au 25 juin 1883.

Vol d'une enclume de 240 kilogrammes. — Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Ce sentencieux alexandrin a trouvé son application à Wattrelos, hameau du Petit-Tournai, chez M. Nys, maréchal-ferrant.

M. Nys laissait la nuit, à sa porte, une enclume de 240 kilogrammes, et il aurait haussé les épaules si on lui avait dit qu'il y avait danger à cela.

L'enclume a cependant disparu, et il a fallu s'incliner devant la réalité.

Il est toutefois improbable qu'on ait pu l'emporter bien loin et peut-être le lourd engin repose-t-il dans le lit vaseux du riez, qui coule à deux pas de la maison.

Brouille d'amoureux. — Un tisserand de la Houzarde, Alfred Duvillers, « fréquentait » une jeune Roubaisienne, Marie Pol, soigneuse, qui demeure rue des Longues-Haies, cour Mulliez.

Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, et pour emprunter le titre d'une revue qui eut à Roubaix son heure de vogue, « l'Cat » se mit « din l'horloche. »

Marie Pol vint reprocher à Alfred Duvillers de la délaisser. Celui-ci lui administra un soufflet — chose